

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'aménagement de voirie et d'espaces verts de l'intersection rue du Bosc / rue Lucas
Commune de Pîtres

Maître d'ouvrage : Commune de Pîtres

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/22/048, il a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire relative au projet d'aménagement de voirie et d'espaces verts de l'intersection rue du Bosc / rue Lucas située sur la commune Pîtres.

L'enquête se déroulera du mercredi 2 novembre 2022 à 9h00 au jeudi 17 novembre 2022 à 12h00 sur le territoire de la commune de Pîtres, siège de l'enquête.

Monsieur Serge DE SAINTE MARESVILLE, officier de gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Rouen, pour diligenter cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations lors des permanences à la mairie de Pîtres le :

- mercredi 2 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
- mardi 8 novembre 2022 de 15h00 à 18h00
- jeudi 17 novembre 2022 de 09h00 à 12h00

En dehors de ces permanences, le public pourra consulter le dossier d'enquête et déposer ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouvertures habituels au public de la mairie de Pîtres, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Pîtres, ou par voie électronique à pref-projet-pitres@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur) avant l'expiration du délai de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante : <http://www.eure.gouv.fr>, Rubriques: Politiques publiques/Environnement/Consultations et enquêtes publiques/Enquêtes publiques. Celles déposées sur les registres papier seront susceptibles d'être mises en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'issue du rapport du commissaire-enquêteur.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse susvisée. Il pourra être consulté en versions papier et numérique, à la préfecture de l'Eure, au service juridique interministériel et des procédures environnementales, mission environnement et aménagement aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

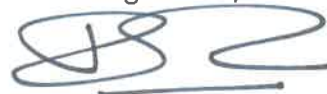
À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pour chacun des deux volets de l'enquête, sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Pîtres, à la préfecture de l'Eure et consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure dans les mêmes conditions de délai.

Le préfet de l'Eure est l'autorité compétente pour prendre par arrêté préfectoral, le cas échéant, la déclaration d'utilité publique et la cessibilité nécessaire à la réalisation du projet.

Toutes les mesures devront être mises en place par la mairie de Pîtres pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire en vigueur lié à la COVID-19.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Pîtres et publié sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,



Isabelle DORLIAT-POUZET